

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

De : L'UNION DES TENANCIERS DE BARS DU QUÉBEC

Re : Interdiction de fumer dans les espaces publics extérieurs et dans les autos en présence d'enfants : de nouvelles mesures à adopter en 2010 selon le Conseil québécois sur le tabac et la santé.

Date : Montréal, le 20 janvier 2012

L'Union des tenanciers de bars du Québec est une fois de plus interpellée par un communiqué de presse publié aujourd'hui, le 20 janvier 2010, relativement aux propos tenus par monsieur Mario Bujold, directeur général du Conseil québécois sur le tabac et la santé.

En effet, celui-ci profite de la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac pour médiatiser la volonté de l'organisme d'intervenir auprès de l'Assemblée nationale afin que de nouvelles mesures soient adoptées, dès l'automne 2010, visant à restreindre les droits des fumeurs dans les endroits publics extérieurs et intervenir auprès des parents de jeunes enfants dans leur propre automobile.

De par ses commentaires, Mario Bujold lance un signal aux tenanciers de bars du Québec indiquant qu'il désire que Québec intervienne pour interdire à la population québécoise de fumer sur les terrasses extérieures des établissements licenciés.

Bien qu'ambigus, les propos de monsieur Bujold pourraient même laisser sous-entendre que celui-ci désire que la population québécoise n'ait plus le droit de fumer dans quelque endroit public que ce soit, ce qui inclurait, rues, ruelles et trottoirs de nos cités et villes.

L'intervention de celui-ci est anti-démocratique et déraisonnable vu la position du gouvernement du Québec quant à la légalité du produit.

L'Union des tenanciers de bars du Québec est le seul organisme sans but lucratif qui a défendu, et continue de défendre, les intérêts des tenanciers de bars du Québec et signifie avec véhémence son opposition à toute nouvelle incursion dans la sphère des activités des tenanciers et s'objectera par tous les moyens à un durcissement de la loi à l'égard de ses membres.

Renseignements : Entrevue monsieur Peter Sergakis
Président, Union des tenanciers de bars du Québec
Cellulaire : (514) 867-9086